

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme les années précédentes, disponible sur le site internet de la ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal 2021 de la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires suivants : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1 – LE CONTEXTE GENERAL

Le rapport d'orientations budgétaires a permis de présenter, lors du conseil municipal du 23 mars 2021, les grandes lignes directrices du budget 2021, les hypothèses d'équilibre budgétaire, les principales dépenses de fonctionnement, les programmes d'investissement, ainsi que la situation de la dette.

Il convient de rappeler que ce budget est établi, après le vote du compte administratif 2020, avec reprise des résultats cumulés de l'exercice antérieur, et affectation de l'excédent de fonctionnement 2020.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021
VUE D'ENSEMBLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2021	6 128 000,00 €	5 190 761,85 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		937 238,15 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 128 000,00 €	6 128 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2021 (y compris le compte 1068)	1 560 090,23 €	1 815 800,00 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	174 582,00 €	10 200,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	91 327,77 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 826 000,00 €	1 826 000,00 €
TOTAL DU BUDGET	7 954 000,00 €	7 954 000,00 €

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste la priorité de la collectivité afin de préserver sa capacité d'autofinancement et ainsi maintenir un montant de dépenses d'équipement (investissement) correspondant aux besoins de la commune.

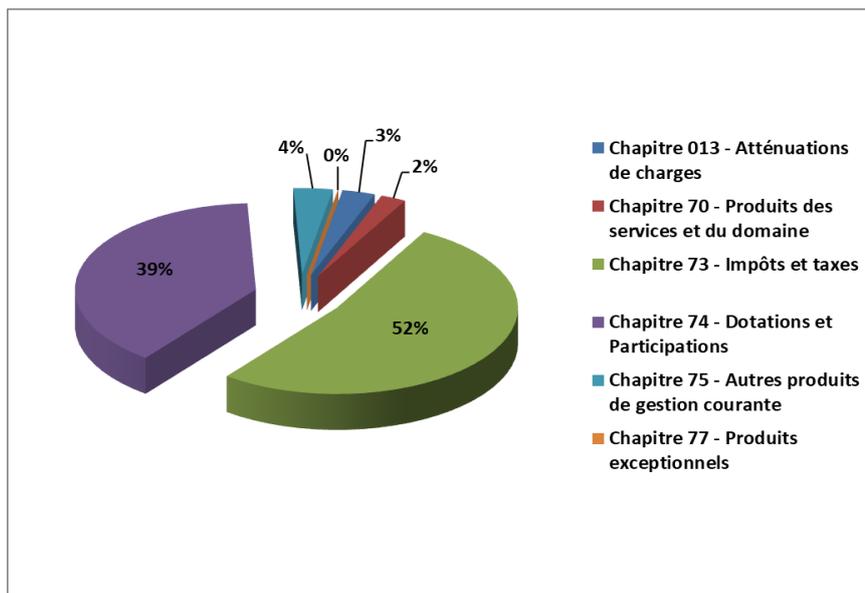
La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. Le budget de fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2021 s'équilibre à **6 128 000 €** (soit **+3.40 %** par rapport au budget total 2020).

2.1 Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement en 2021 se répartit de la manière suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	EVOLUTION / BP+DM 2020	EVOLUTION / CA 2020
013	Atténuations de charges	136 283,23 €	174 330,95 €	152 748,85 €	12,08%	-12,38%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 450,00 €	117 465,59 €	117 350,00 €	-3,38%	-0,10%
73	Impôts et taxes	2 710 000,00 €	2 743 846,74 €	2 721 923,00 €	0,44%	-0,80%
74	Dotations et participations	2 215 800,00 €	2 231 579,33 €	2 015 390,00 €	-9,04%	-9,69%
75	Autres produits de gestion courante	181 050,00 €	174 511,36 €	181 850,00 €	0,44%	4,21%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		5 364 583,23 €	5 441 733,97 €	5 189 261,85 €	-3,27%	-4,64%
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	34 100,00 €	291 189,79 €	1 500,00 €	-95,60%	-99,48%
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 398 683,23 €	5 732 923,76 €	5 190 761,85 €	-3,85%	-9,46%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 210,00 €	57 019,52 €		-100,00%	-100,00%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		57 210,00 €	57 019,52 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 455 893,23 €	5 789 943,28 €	5 190 761,85 €	-4,86%	-10,35%
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		470 536,77 €	470 536,77 €	937 238,15 €	99,18%	99,18%
TOTAL GENERAL DES RECETTES CUMULEES		5 926 430,00 €	6 260 480,05 €	6 128 000,00 €	3,40%	-2,12%

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE



Principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement :

- **chapitre 013 – Atténuations de charges**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : +12.08 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2020 : -12.38 %

Ce chapitre est constitué exclusivement des remboursements sur rémunérations du personnel perçus par la collectivité. Il varie sensiblement d'une année sur l'autre en fonction de l'absentéisme des agents territoriaux (congés de maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée, accidents du travail...). La prévision budgétaire pour l'exercice 2021 s'établit à hauteur de **152 748.85 €** et tient compte à la fois des situations connues et déclarées et d'anticipations maîtrisées.

- **chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : - 3.38 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2020 : - 0.10 %

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes perçues par la collectivité sur les services qu'elle propose aux usagers (périscolaire, restauration scolaire, location de jardins, charges locatives...), sur l'exploitation du domaine (coupe de bois, affouage...) ou encore sur l'occupation du domaine public (redevances des concessionnaires gaz, électricité et télécommunications). Ce chapitre de recettes a été très fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire liée à la COVID-19 en enregistrant une baisse de l'ordre de – 20% par rapport à 2019, essentiellement dû aux différentes périodes de confinement et à leurs conséquences directes (fermetures des services périscolaire et restauration scolaire essentiellement). Pour 2021 la prévision budgétaire de ce chapitre de recettes reste prudente (eu égard au contexte sanitaire) et s'établit à hauteur de **117 350 €** de façon stable par rapport aux recettes réellement encaissées en 2020.

• chapitre 73 – Impôts et taxes

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : + 0.44 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2020 : - 0.80 %

Ce chapitre regroupe l'ensemble des impôts et taxes perçues par la collectivité (taxes foncières, dotation de solidarité communautaire, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, droits de place, taxe additionnelle sur les droits de mutation...). Pour 2021 la prévision budgétaire globale de ce chapitre est quasiment stable par rapport à 2020 et s'établit à hauteur de **2 721 923 €**. Toutefois deux évolutions notables sont à souligner :

- d'une part en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. De ce fait le taux de la taxe communale sur le foncier bâti pour 2021 intégrera le taux départemental 2020 de cette même taxe qui s'élève à 18.08 %.

Ainsi bien que la commune ait décidé de ne pas augmenter ses taux pour 2021, le taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établira à 46.88 % (taux communal de 28.80 % identique à 2020 + taux départemental de 18.08 %) et sera sans incidence pour le contribuable (hors mis l'effet de la revalorisation des bases d'imposition impulsée par la Loi de Finances 2021).

De plus la commune la commune bénéficiera d'un versement complémentaire (par application d'un coefficient correcteur) de 232 726 € afin de corriger la sous-compensation obtenue par application du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de garantir à la commune l'ancien produit de taxe d'habitation qu'elle percevait avant la réforme fiscale.

- d'autre part, suite à la réforme nationale sur la taxe sur la consommation finale d'électricité (taux obligatoire de 4%), la commune percevra pour la première fois en 2021 un produit de l'ordre de 50 000 €.

• chapitre 74 – Dotations et participations

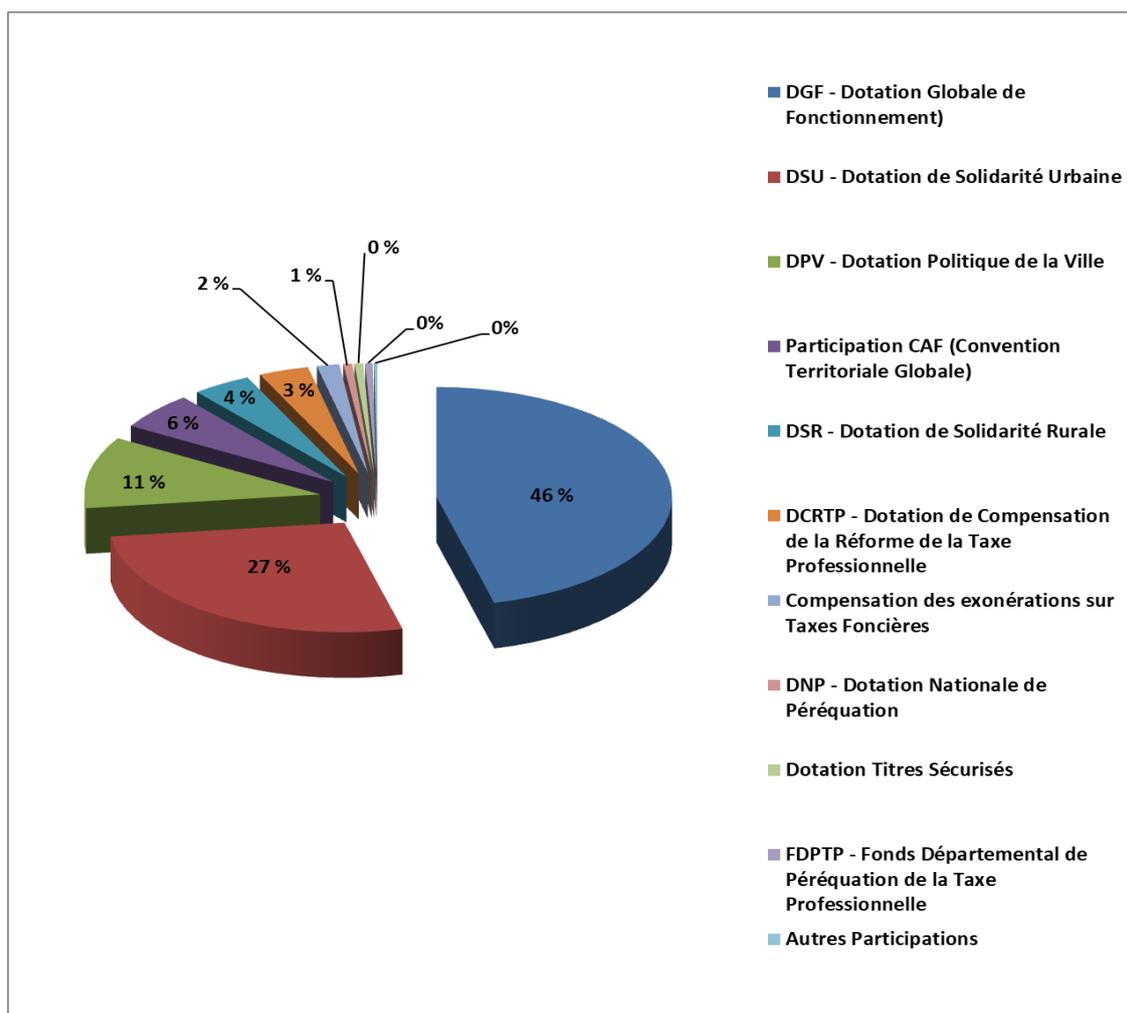
Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : - 9.04 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2020 : - 9.69 %

Ce chapitre regroupe essentiellement l'ensemble des principales dotations de l'Etat aux collectivités territoriales (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle...) qui restent stables dans leur ensemble par rapport à 2020 (la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit le plafonnement sur 5 ans des concours de l'Etat aux collectivités territoriales). Pour information la **DGF 2021** de la commune (DF+DSU+DSR+DNP) notifiée par l'Etat est en légère hausse de **+1.09 %** (soit + **27 590 €**) par rapport à 2020.

La baisse constatée de l'ordre de - 9 % dans les prévisions budgétaires 2021 de ce chapitre provient essentiellement de la perte des allocations compensatrices sur les exonérations de taxe d'habitation versées par l'Etat (- 142 000 € suite à la suppression de la taxe d'habitation) mais compensée par ailleurs au chapitre 73, et d'une prévision prudente à la baisse de l'ordre de - 50 000 € sur la Dotation Politique de la Ville. La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **2 015 390 €**.

TABLEAU DE REPARTITION PAR TYPE DE DOTATION AU SEIN DU CHAPITRE 74



- chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : + 0.44 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2020 : + 4.21 %

Ce chapitre de recettes regroupe essentiellement les produits issus des revenus des immeubles que la collectivité met en location (logements, garages, cellules commerciales, maison médicale...). La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre reste globalement stable et s'établit à hauteur de **181 850 €**. La principale évolution concerne l'augmentation du loyer annuel du pylône de télécommunications implanté au Fort Lachaux, suite à renégociation avec la société TDF, qui passe d'environ 7 000 € à 23 000 €, soit un gain annuel pour la collectivité de l'ordre de 16 000 €.

- chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : - 95.60 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2020 : - 99.48 %

Ce chapitre regroupe principalement les recettes liées aux remboursements sur sinistres et aux cessions d'immobilisations. Il est donc sujet à forte variation d'une année sur l'autre. La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre s'établit à hauteur de **1 500 €**.

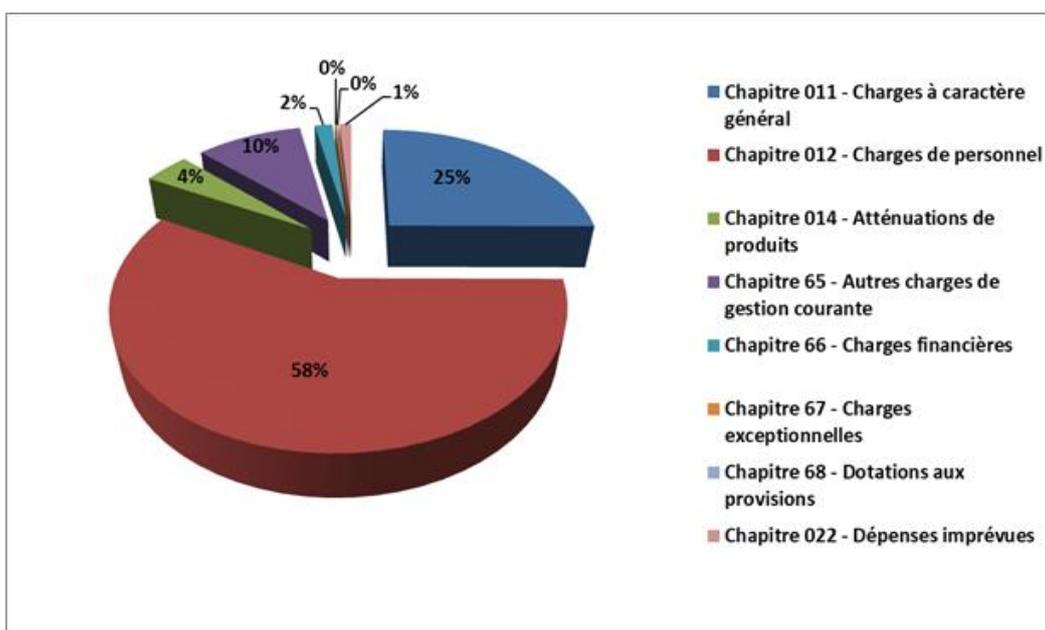
2.2 Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2021 se répartit de la manière suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	EVOLUTION / BP+DM 2020	EVOLUTION / CA 2020
011	Charges à caractère général	1 282 670,00 €	1 114 179,73 €	1 322 692,37 €	3,12%	18,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 904 000,00 €	2 900 911,66 €	3 049 900,00 €	5,02%	5,14%
014	Atténuations de produits	219 630,00 €	67 702,00 €	219 630,00 €	0,00%	224,41%
65	Autres charges de gestion courante	524 820,00 €	517 024,49 €	522 630,00 €	-0,42%	1,08%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		4 931 120,00 €	4 599 817,88 €	5 114 852,37 €	3,73%	11,20%
66	Charges financières	100 000,00 €	95 403,56 €	89 000,00 €	-11,00%	-6,71%
67	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	1 006,72 €	10 000,00 €	455,56%	893,32%
68	Dotations provisions semi-budgétaires			2 057,40 €		
022	Dépenses imprévues	240 500,00 €		60 000,00 €	-75,05%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 273 420,00 €	4 696 228,16 €	5 275 909,77 €	0,05%	12,34%
023	Virement à la section d'investissement	531 210,00 €		700 540,23 €	31,88%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 800,00 €	371 303,97 €	151 550,00 €	24,43%	-59,18%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		653 010,00 €	371 303,97 €	852 090,23 €	30,49%	129,49%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		5 926 430,00 €	5 067 532,13 €	6 128 000,00 €	3,40%	20,93%
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE						
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CUMULEES		5 926 430,00 €	5 067 532,13 €	6 128 000,00 €	3,40%	20,93%

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

(voir ci-après)



Principales évolutions des dépenses réelles de fonctionnement :

- **chapitre 011 – Charges à caractère général**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : +3.12 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : +18.71 %

Ce chapitre constitue le deuxième poste d'importance des dépenses réelles de fonctionnement et représente environ 25 % de ces dernières. Il regroupe l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité : les achats courants, les fluides (eau, gaz, électricité), les assurances, l'entretien des bâtiments municipaux, des voiries et réseaux, des véhicules, les taxes foncières, les différents contrats de prestations de services... La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre s'établit à hauteur de **1 322 692.37 €** et tient compte de la hausse des prix de l'énergie, du carburant, des matériaux et des différents contrats de prestations de service, mais aussi des coûts de fonctionnement supplémentaires induits par la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (achats de masques, de gel hydroalcoolique...).

- **chapitre 012 – Charges de personnel**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : +5.02 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : +5.14 %

Ce chapitre constitue le premier poste d'importance des dépenses réelles de fonctionnement et représente environ 58 % de ces dernières. Il regroupe l'ensemble de la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre s'établit à hauteur de **3 049 900 €** et tient compte de l'évolution des effectifs (départs en retraite, recrutements...), des évolutions de carrière des agents (avancements de grades et d'échelons, promotions internes), de la hausse des cotisations sociales, mais aussi, tout comme en 2020, de dépenses supplémentaires induites par la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (remplacements d'agents placés en isolement, renforcement de la désinfection des bâtiments communaux...).

- **chapitre 014 – Atténuations de produits**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : +0.00 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : +224.41 %

Ce chapitre comprend exclusivement le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) que la collectivité verse à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) mais qui devrait être repris financièrement à la charge exclusive de ce dernier à l'horizon 2022, ainsi que la restitution à l'Etat par la collectivité du trop-perçu sur la compensation inhérente à la suppression de la taxe d'habitation du à la hausse des taux pratiqué en 2018 par la commune. La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre s'établit à hauteur de **219 630 €** de façon identique à 2020.

- **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : -0.42 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : +1.08 %

Ce chapitre comprend principalement les subventions de fonctionnement versées par la collectivité aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville, ainsi que les indemnités versées aux élus municipaux. Ce chapitre de dépenses est globalement stable par rapport à 2020 et sa prévision budgétaire 2021 s'établit à hauteur de **522 630 €**.

- **chapitre 66 – Charges financières**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : -11.00 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : -6.71 %

Ce chapitre regroupe essentiellement le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune. Compte tenu de l'échéance de certains anciens emprunts arrivant à leur terme, ce chapitre est en baisse de 11% par rapport à 2020, et sa prévision budgétaire 2021 s'établit à hauteur de **89 000 €**.

- **chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : +455.56 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : +893.32 %

Ce chapitre regroupe principalement des dépenses à caractère exceptionnel (annulations de créances sur exercices antérieurs, secours et dots...), qui par définition sont donc sujettes à forte variation d'une année sur l'autre. La prévision budgétaire 2021 de ce chapitre s'établit à hauteur de **10 000 €**.

- **chapitre 68 – Dotations aux provisions**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : ██████████

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : ██████████

Ce chapitre, qui n'a été mouvementé ni en 2020 ni les années précédentes, bénéficiera en 2021 d'une inscription budgétaire à hauteur de **2 057.40 €**. Cette dernière correspond à l'inscription obligatoire d'une provision pour dépréciation des actifs circulants représentant **15 % du montant des titres de recettes impayés de plus de deux ans au 31 décembre de l'année N-1**.

• **chapitre 022 – Dépenses imprévues**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2020 : -75.05 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2020 : ██████████

Cette ligne budgétaire spécifique, qui ne fait l'objet d'aucune dépense effective en tant que telles, permet à la collectivité d'isoler une somme dont elle pourrait avoir besoin en cours d'exercice budgétaire afin de faire face à des dépenses imprévues et non prévues à son budget primitif. En cas de besoin, cette ligne budgétaire fera l'objet, par décision budgétaire modificative, d'un transfert de crédits vers le (ou les) compte(s) de dépenses correspondant à la réalisation effective de ces dépenses imprévues. En temps normal, l'inscription d'un crédit budgétaire sur cette ligne de dépenses imprévues est limitée à **7.5 %** du montant de l'ensemble des autres dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget de la collectivité. Afin de faire face à l'accroissement de certaines charges imprévues de fonctionnement induites par la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le législateur a porté ce taux à **15 %** durant toute la période d'urgence sanitaire. La prévision budgétaire 2021 de cette ligne spécifique s'établit à hauteur de **60 000 €** (soit environ 11.50 % des autres dépenses réelles de fonctionnement).

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal.

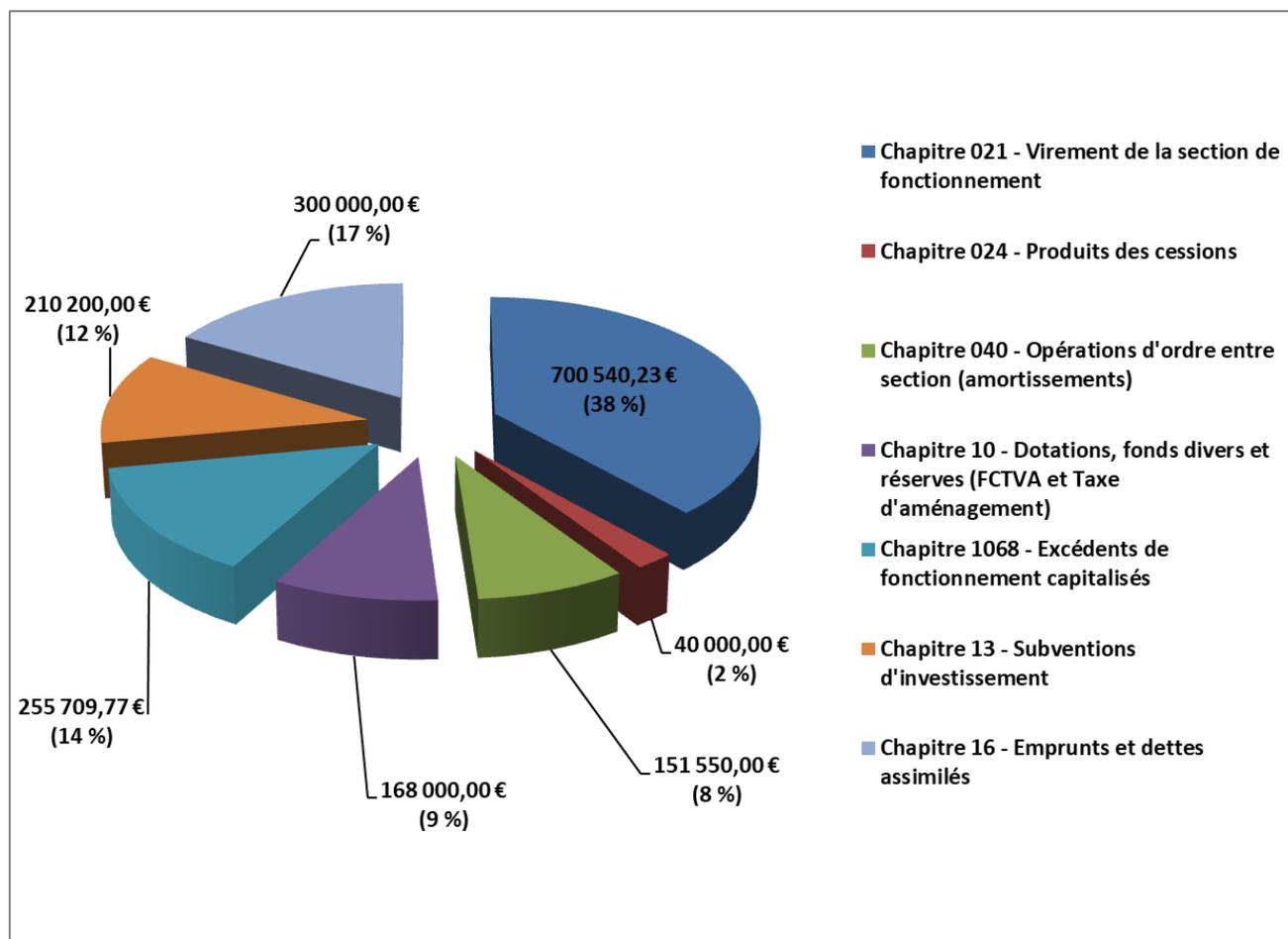
Le budget d'investissement pour l'exercice budgétaire 2021 s'équilibre à **1 826 000 €** (soit **-13.14 %** par rapport au budget total 2020).

3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées, entre autres, des éléments suivants :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (excédent dégagé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ;
- les excédents de fonctionnement capitalisés provenant de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent et permettant la couverture des déficits d'investissement antérieurs reportés ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations ;
- les produits des cessions d'immobilisations ;
- les subventions d'investissement perçues en lien avec des opérations d'investissement (subventions destinées par exemple à la rénovation de voirie ou de bâtiment) ;
- le Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) ;
- le produit de la Taxe d'aménagement;
- la souscription d'emprunts.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

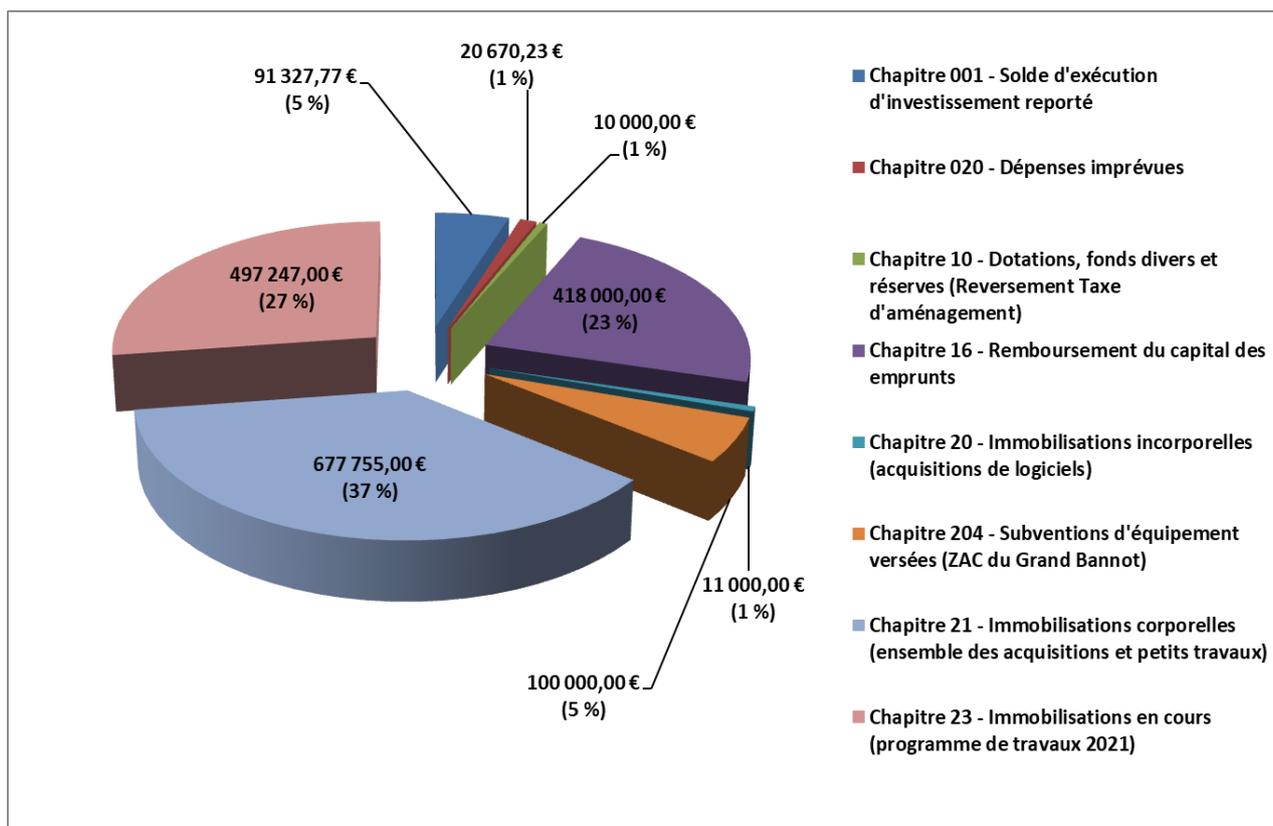


3-2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont liées principalement aux acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers et mobiliers, ainsi qu'aux études et aux travaux sur des biens existants ou en création. Le remboursement de la part capital de la dette est également une dépense d'investissement.

Une commune qui n'investit plus ou peu est une commune qui se trouve dans l'incapacité d'entretenir son patrimoine, de proposer des services de qualité à ses habitants, qui stoppe son développement urbain, et qui à terme perd ses habitants et ses services publics. Cette année encore, la collectivité a tenu à dégager un niveau important d'épargne brute afin de financer une part importante de son programme d'investissement 2021, en sollicitant l'emprunt de manière raisonnée et en respectant les ratios prudentiels d'endettement.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE



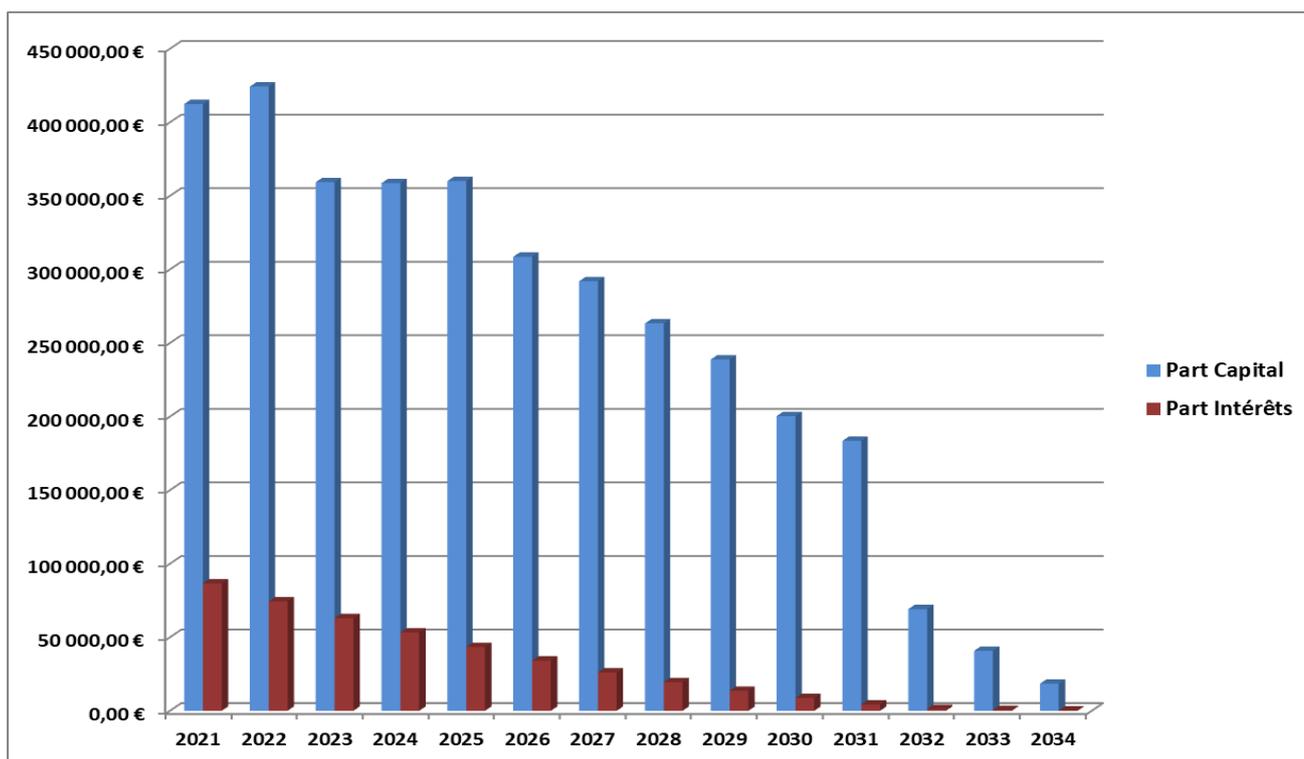
Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 sont les suivants :

- Première tranche de travaux de réhabilitation de la ferme Kauffmann
- Première tranche de travaux de création d'une restauration scolaire et deux salles de classe à l'école Daniel Jeanney
- Réfection des sanitaires de l'école du Fort Lachaux
- Première tranche de travaux du plan de rénovation de l'éclairage public
- Travaux de voirie et de ralentissement de la vitesse
- Pose d'aires de jeux et de mobilier urbain
- Pan de vidéosurveillance
- Renouvellement d'un camion équipé pour le déneigement

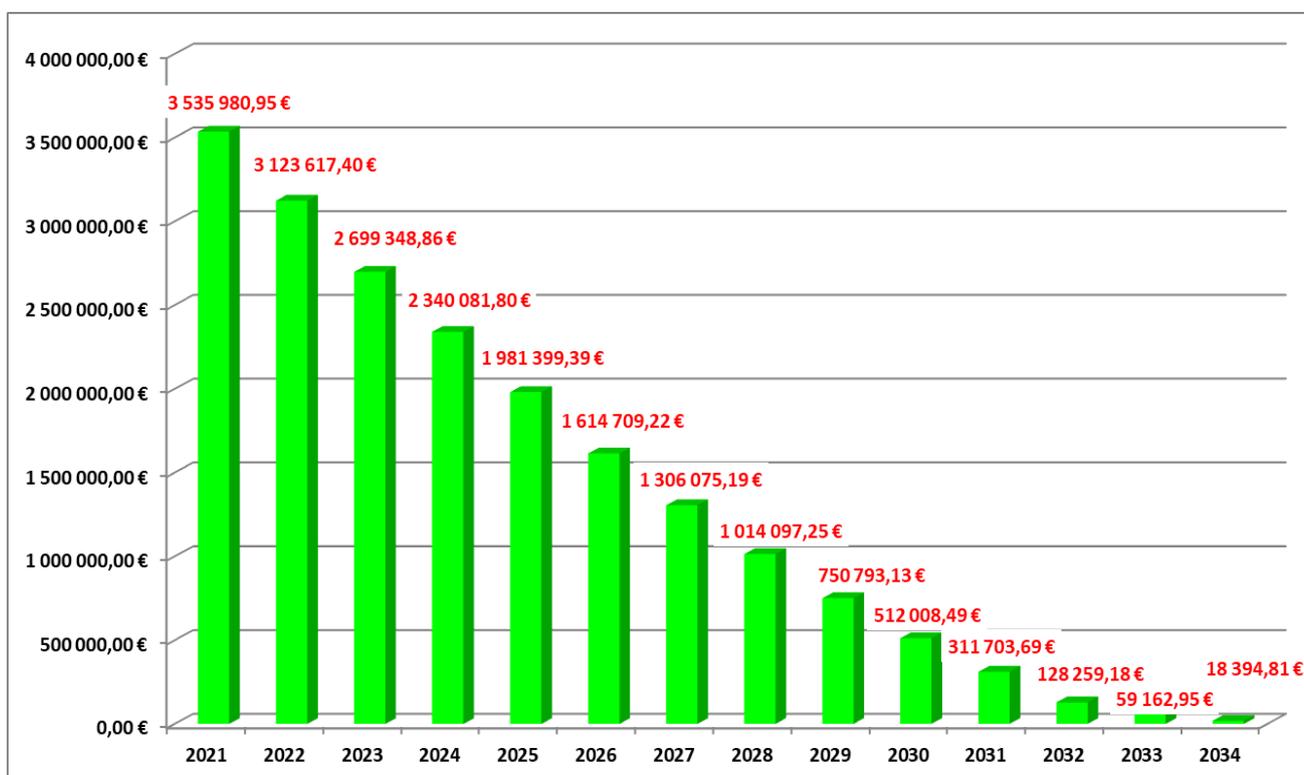
4 – ENDETTEMENT

En 2021, la commune aura recours à l'emprunt pour un montant de **300 000 €**. Pour la commune, le ratio d'encours de dette par habitant au 1^{er} janvier 2021 est de **607 €**, bien inférieur aux moyennes des communes de même strate démographique (839 € au niveau départemental, 887 € au niveau régional et 788 € au niveau national). Après prise en compte du nouvel emprunt de 300 000 € à réaliser en 2021, le ratio d'encours de dette par habitant de la commune passera de 607 € à **658 €**, toujours nettement inférieur aux moyennes des communes de même strate démographique.

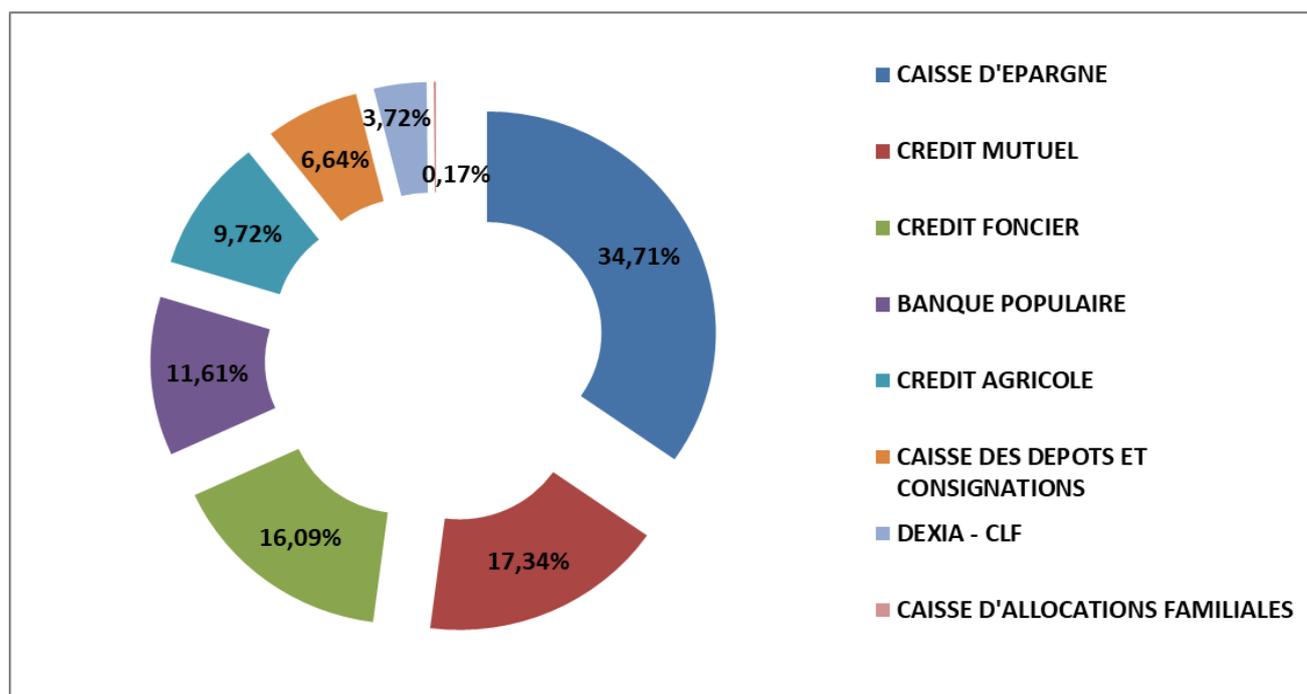
**DIAGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE COMMUNALE AU 1^{ER} JANVIER 2021
(EVOLUTION DES ANNUITES DE REMBOURSEMENT – HORS EMPRUNT A REALISER EN 2021)**



**DIAGRAMME D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2021
(EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU AU 1^{ER} JANVIER – HORS EMPRUNT A REALISER EN 2021)**



REPARTITION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2021 PAR ORGANISME PRETEUR



5 – LES RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2021

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	905 €	909 €
Produit des impositions directes / Population	393 €	507 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	891 €	1 113 €
Dépenses d'équipement brut / Population	221 €	311 €
Encours de la dette / Population	607 €	788 €
DGF / Population	269 €	149 €

Base population municipale totale au 01/01/2021 : 5 827 habitants (source INSEE)

6 – LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

Effectif au 1er janvier 2021 : 88 agents

- **30 Hommes** dont : 25 agents titulaires
1 agent stagiaire
4 agents non titulaires
- **58 Femmes** dont : 38 agents titulaires
5 agents stagiaires
15 agents non titulaires (dont 3 PEC)